

Procès-verbaux d'aujourd'hui pour qu'il fasse partie du compte rendu permanent du Sénat.

Son Honneur le Président suppléant: Honorables sénateurs, est-ce d'accord que ce rapport soit imprimé en annexe?

Des voix: D'accord.

(Le texte du rapport figure aux Procès-verbaux d'aujourd'hui, p. 1392.)

Son Honneur le Président suppléant: Honorables sénateurs, quand étudierons-nous ce rapport?

(Sur la motion du sénateur Kinsella, l'étude du rapport est inscrite à l'ordre du jour de la prochaine séance.)

LES TRAVAUX DU SÉNAT

L'AJOURNEMENT

L'honorable John Lynch-Staunton (leader adjoint du gouvernement): Honorables sénateurs, il y a deux mesures législatives que nous voudrions terminer avant d'ajourner jusqu'après le référendum. L'une est le projet de loi C-55 qui est actuellement devant le Comité des finances nationales, qui se réunira cet après-midi et demain soir, je pense. Je doute que son rapport soit prêt avant le début de la semaine prochaine. L'autre projet de loi est le C-80, qui sera adopté en troisième lecture ce soir à la Chambre des communes, et que nous voudrions envoyer au comité avant d'ajourner. Compte tenu de ces priorités, je propose que nous ajournions jusqu'à 16 heures demain, puis que nous revenions mardi à 14 heures. J'espère que nous aurons terminé ces travaux essentiels mardi prochain.

Par conséquent, avec la permission du Sénat et nonobstant l'alinéa 59(1)h) du Règlement, je propose:

Que, lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, ce soit à demain, le jeudi 17 septembre 1992, à 16 heures.

Son Honneur le Président suppléant: La permission est-elle accordée, honorables sénateurs?

Des voix: D'accord.

Son Honneur le Président suppléant: Vous plaît-il, honorables sénateurs, d'adopter la motion?

L'honorable Gildas L. Molgat (chef adjoint de l'opposition): Honorables sénateurs, le programme des travaux proposé par le leader adjoint du gouvernement, vu les circonstances, est probablement le mieux que l'on puisse faire. J'avais espéré que le rapport du comité étudiant le projet de loi C-55 serait prêt vendredi, de sorte que nous aurions pu terminer ce jour-là. J'étais prêt à accepter, en raison des circonstances, en autant qu'un certain nombre d'entre nous soient absents pour les funérailles. Mais si nous ne pouvons pas avoir le rapport du comité, il n'y a aucune raison de siéger vendredi.

Le leader adjoint disait que nous pourrions terminer en une journée, soit mardi. J'espère qu'il ne considère pas que c'est garanti, car je n'aime pas donner ce genre de garantie. Tout dépendra du moment où nous recevrons le rapport sur le C-55. J'espère que nous l'aurons avant notre arrivée à 14 heures, mardi, pour que nous puissions au moins le lire et nous préparer pour le débat qui pourrait suivre. Il y aura probablement un débat sur le projet de loi C-78, qui est également une mesure importante. Je ne peux donc pas garantir que nous terminerons dans la journée.

[Le sénateur Kinsella.]

(La motion est adoptée.)

• (1410)

AGRICULTURE

AVIS DE MOTION PORTANT AUTORISATION AU COMITÉ D'ÉTUDIER LA SÉCURITÉ SUR LES FERMES ET LES QUESTIONS DE SANTÉ LIÉES À L'EXPLOITATION DE FERMES

L'honorable Efstathios William Barootes: Honorables sénateurs, je donne avis que mardi prochain, le 22 septembre 1992, je proposerai:

Que le Comité sénatorial permanent de l'agriculture et des forêts soit autorisé à entreprendre une étude spéciale de la sécurité sur les fermes et les questions de santé reliées à l'exploitation de fermes.

ÉNERGIE, ENVIRONNEMENT ET RESSOURCES NATURELLES

AUTORISATION AU COMITÉ DE PERMETTRE LA COUVERTURE DE SES TRAVAUX PAR LES MÉDIAS ÉLECTRONIQUES

L'honorable Dan Hays, avec l'autorisation du Sénat et nonobstant l'alinéa 59(1)f) du Règlement, propose:

Que le Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles, soit habilité à permettre le reportage de ses délibérations publiques sur son étude sur l'émission de gaz par les médias d'information électroniques, en dérangeant le moins possible ses travaux.

Son Honneur le Président suppléant: Plaît-il aux honorables sénateurs d'adopter la motion?

Le sénateur Hays: Honorables sénateurs, le Comité permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles s'est réuni aujourd'hui à midi pour examiner les mesures à prendre pour parachever son étude de l'incidence économique du maintien des émissions de gaz à effet de serre en deçà des niveaux seuils. Le comité propose de poursuivre ses travaux comme prévu en octobre. Le comité tiendra notamment une table ronde à laquelle participeront les parties intéressées et les sénateurs.

Après discussion, le comité a décidé qu'il pourrait être très utile de permettre l'enregistrement de ses délibérations, au cas où les câblodistributeurs locaux et la chaîne parlementaire se montreraient intéressés à les télédiffuser.

Afin de pouvoir donner suite à ce projet, à condition que les ententes nécessaires puissent être conclues, nous présentons une motion à cette fin. Je ne donne pas d'avis de motion comme cela se fait normalement parce que je ne pourrai pas être ici demain ni la semaine prochaine.

[Français]

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

PRÉSENTATION DE PÉTITIONS

L'honorable Jacques Hébert: Honorables sénateurs, j'ai l'honneur de présenter des pétitions signées par 540 citoyens et citoyennes de la province de Nouvelle-Ecosse qui s'opposent à la taxe sur les produits et services.